

COMMUNE DE VOVRAY-EN-BORNES

CONSEIL MUNICIPAL PROCES VERBAL n°6

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

SEANCE DU 03/09/2018

Le trois septembre deux mille dix-huit,

Le Conseil Municipal de la **Commune de VOVRAY-EN-BORNES** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Xavier BRAND, Maire.

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 10

- présents : 08

- absents : 02

- votants : 09

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 août 2018

PRESENTS : Xavier BRAND, Stéphane DEBORNES, Sandra REMILLON, Philippe ROUCOU, Jérémy LAVERRIERE, Georges FAVRE, Véronique DANTON, Odile MONTANT

ABSENTE : Emmanuelle CORMIER

ABSENT EXCUSE : Philippe MAYU

PROCURATION : Philippe MAYU à Xavier BRAND

SECRETAIRE : Philippe ROUCOU

Monsieur le Maire demande si le compte-rendu de la précédente réunion soulève des remarques, le compte-rendu est accepté. Il précise que lors du précédent conseil municipal, l'arrêté de prescription de l'enquête publique conjointe du PLU et du zonage d'assainissement des eaux usées était en cours de rédaction et les dates données ont été modifiées en accord avec le commissaire enquêteur en raison d'une pièce manquante au dossier. L'arrêté a été pris et les dates définitives de l'enquête sont mentionnées au présent compte-rendu.

Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

Délibération

Approbation de l'avant-projet concernant l'aménagement du début de la route du chef-lieu ;

Questions diverses

DELIBERATIONS

La délibération suivante est votée à l'unanimité :

DELIBERATION 20180601 - APPROBATION DU PROJET DE VOIRIE DESCENTE DE LA ROUTE DU CHEF LIEU

Lors de la réunion du 9 juillet 2018, Monsieur Christophe Gaillard, Alp VRD, a présenté l'avant-projet et l'estimatif des travaux concernant la mise en sécurité et l'aménagement de la descente de la route du chef-lieu.

L'estimation du projet, avec les enrobés, s'élève à la somme de **140 000 € HT soit 168 000€ TTC.**

Monsieur le maire présente la proposition de maîtrise d'œuvre d'Alp VRD correspondant à 6.5% du marché soit 9 100€ HT, **10 920 € TTC.**

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** le projet des travaux d'aménagement de la voirie de la descente de la route du chef-lieu, estimé à un montant de **168 000€ TTC**.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer le marché à procédure adaptée.
- **ACCEPTE** la proposition de maîtrise d'œuvre d'Alp VRD pour un montant de **10 920 € TTC**,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre.
- **DEMANDE** à Monsieur le Sous-Préfet de Saint Julien en Genevois de bien vouloir enregistrer, au titre de la légalité des actes administratifs, la présente délibération.

Acte certifié exécutoire le : 04/09/2018

Compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture le : 4/09/2018 Et de son affichage le : 4/09/2018

Les travaux seront prévus au printemps.

COMMISSIONS

URBANISME

DP :

Chevalier Eric – Rogin – Création de 2 portes fenêtres – non opposition

Hyvert Bernard – pose d'un mobil home - refus suite à l'avis du préfet défavorable

PLU : Les dates de prescription de l'enquête publique conjointe du PLU et du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune sont les suivantes : du 23/10/2018 au 27/11/2018. Les permanences du commissaire enquêteur, M. Petit, exerçant la profession d'ingénieur EDF, retraité, sont fixées le mardi 23/10/2018 de 14h à 17h, le jeudi 8/11/2018 de 9h à 12h mardi 27/11/2018 de 15h à 18h.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et écrire ses observations sur les registres ou les adresser par écrit à l'adresse de la mairie ainsi qu'à l'adresse électronique suivante : enquetepubliqueplu@vovrayenbornes.fr.

VOIRIE

Monsieur le Maire fait part d'un problème récurrent : les véhicules qui stationnent en permanence sur la place, le stationnement réservé aux personnes handicapées n'est pas respecté. Les stationnements près de l'église sont nécessaires pour l'école. Il conviendra peut-être de créer une zone bleue pour limiter le stationnement sur la place et devant le cimetière sachant qu'un parking a été créé en bas du cimetière. Monsieur le Maire demande aux élus de réfléchir à des solutions. Une information sera faite à tous les riverains.

Il soulève un autre problème concernant les déjections canines. Vu le nombre croissant d'animaux domestiques au chef-lieu, les pelouses et les champs sont devenus des « cani-crottes ». L'agent aura pour mission de veiller à ce que les propriétaires ramassent les déjections. Des sacs ont été mis en place à cet effet.

Dans ces deux cas, la verbalisation pourrait être mise en place.

Concernant les travaux de voirie, Monsieur le Maire propose deux variétés d'arbres pour la place, il est décidé de choisir le chêne vert. Les plantations seront revues dans les jardinières.

La réception des travaux a eu lieu le 24 juillet, il reste quelques réserves.

BATIMENT

La subvention de la région dans le cadre du contrat ambition région a été attribuée pour un montant de 200 000€ concernant la construction des locaux périscolaires.

Les agents ont repeints les volets des bâtiments communaux.

Concernant les travaux du groupe scolaire, Monsieur le Maire propose d'organiser une visite de chantier pour les élus en associant les professeurs des écoles, à l'automne.

SCOLAIRE

La rentrée des classes a eu lieu ce jour, 23 enfants fréquentent l'école de Vovray.

PERISCOLAIRE : Le prix des repas a été augmenté, il sera au prix de 5.15€ par repas pour les enfants.

DIVERS

FESTIVAL DU FAUCIGNY : Odile Montant fera un courrier aux populations des deux communes (Sappey et Vovray) pour trouver des bénévoles et une candidate duchesse.

11 novembre : En vue du centenaire, il est proposé de diffuser une conférence pour les 4 communes.

CCAS : Une réunion sera fixée lundi 17 septembre à 19h30 pour organiser le repas des aînés et les cadeaux de Noël.

Le diocèse d'Annecy informe par courrier que M. Viju Mathew sera le curé de la paroisse à compter du 1^{er} septembre 2018.

Le dimanche 21 octobre sera organisé par les chasseurs « un dimanche à la chasse ».

Le Chœur des Bornes remercie le conseil municipal pour l'attribution de la subvention.

La séance est levée à 21h.

Le Maire

Xavier BRAND




SEANCE DU 03 septembre 2018

Délibérations :

20180601 Approbation du projet de voirie –
descente de la route du chef-lieu

Etaient présents :

NOM	Prénom	Fonction	Signature
BRAND	Xavier	Maire	
DEBORNES	Stéphane	1er Adjoint	
REMILLON	Sandra	2ème Adjointe	
ROUCOU	Philippe	Conseiller	
MAYU	Philippe	Conseiller	Excusé
CORMIER	Emmanuelle	Conseillère	Absente
LAVERRIERE	Jérémy	Conseiller	
FAVRE	Georges	Conseiller	
DANTON	Véronique	Conseillère	
MONTANT	Odile	Conseillère	